

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande de permis d'urbanisme**



Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Xavier De Bue, 66**

Identité du demandeur : **LASYGEXA sa c/o Monsieur Sylvain DE CREMER**
Avenue des Cactus, 24 à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

Objet de la demande (nature de l'activité principale) permis d'urbanisme n°16-39325-10
démolition et la reconstruction d'un immeuble de commerce avec logement.

Périmètre et zone :

- du plan régional d'affectation du sol (PRAS) : zone d'habitation avec liseré de noyau commercial.

Motif principal de l'enquête :

- PRAS (art.0.6) : prescriptions générales : actes et travaux de nature à porter atteinte à l'intérieur d'îlot.
- CoBAT (art.153) : dérogation à un Règlement d'Urbanisme.
- CoBAT (art.153) : dérogation au RRU en ce qui concerne le volume et l'implantation.
(Titre I, Chapitre II, art.4 et art.6)

L'enquête publique se déroule du **3 mai 2010** au **17 mai 2010** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **2 juin 2010** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 et 12 heures
- le mardi entre 17 et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus le matin entre 9 et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestres et Echevins au plus tard le **17 mai 2010** à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête, auprès de l'agent désigné à cet effet au service de l'Urbanisme, le mercredi matin.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au collège des Bourgmestres et Echevins à être entendue par la commission de concertation.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 3 mai 2010

Le Secrétaire communal,
Frieda THEYS.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.